



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 21/03/2026

Procès-Verbal

Le VINGT-ET-UN MARS de l'an deux mille vingt-six, à quinze heures, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal.

La séance est ouverte à 15h08.

Présents : *Mmes Mireille CAROLI, Patricia COGNET, Virginie CORMERAIS, Véronique HAÏTCE, Corinne LACOSTE, Marie LAZORTHE, Sandra MARFAING, Catherine REMIGY, MM Kevin AUBARET, Pierre BARRIE, Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Benoit COUTURIER est arrivé à 15H11 (il s'était excusé en amont)

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir : NEANT

Empêchés d'assister à la séance et sans donner pouvoir : NEANT

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Lecture de la charte de l'élu local

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Corinne LACOSTE est désignée secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

Madame Véronique HAÏTCE explique la particularité de l'approbation de ce procès-verbal, en raison des élections municipales du 15 mars 2026 et du renouvellement des conseillers municipaux. Le procès-verbal est soumis au vote.

VOTE : Approuvé à la majorité (2 abstentions : Catherine REMIGY et Christian BERNIAC)

Madame Véronique HAÏTCE rappelle les résultats obtenus par les deux listes de candidats lors du scrutin du 15 mars 2026 :

- Liste Ensemble continuons à agir pour Goyrans conduite par Véronique HAÏTCE : 399 voix
- Liste Goyrans Dynamique et Responsable conduite par Laurent ZANDONA : 223 voix



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 21/03/2026

Procès-Verbal

ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte à 15h08 sous la présidence de Madame Véronique HAÏTCE, Maire. A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de ne pas voter le huis clos pour cette séance. Après l'appel nominal, il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2026 et a déclaré le nouveau Conseil municipal installé dans ses fonctions.

Monsieur Denis VAILLANT, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Denis VAILLANT demande aux conseillers s'il y a des candidats – Seule Véronique HAÏTCE propose : sa candidature en tant que Maire.

Catherine REMIGY et Kévin AUBARET sont désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

- **Madame Véronique HAÏTCE a obtenu 15 voix au premier tour du scrutin, et ayant donc obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.**

A la suite du résultat du vote, Véronique HAÏTCE a pris la parole :

*« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous venez de me renouveler en m'élisant maire de notre commune.

J'ai une pensée pour ma famille et plus particulièrement pour mon mari qui me soutient dans cet engagement.

Ce renouvellement de mandat m'honore profondément. Il m'oblige aussi, car il s'inscrit dans la continuité du travail accompli ces dernières années, au service de notre commune et de ses habitants.

Je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe municipale sortante. Le travail réalisé est le fruit d'un engagement collectif, d'un investissement constant et d'une volonté partagée de faire avancer notre commune.

Je salue également les nouveaux membres du conseil municipal, à qui je souhaite la bienvenue. Vous apporterez, j'en suis certaine, un regard nouveau et une énergie précieuse à notre action.

Être Maire, c'est d'abord une émotion personnelle. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. La population reste très attachée à la relation personnelle avec le maire.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe majoritaire qui se trouve autour de cette table.



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 21/03/2026

Procès-Verbal

Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés.

Merci aux 399 électeurs, soit 64,14% des votes exprimés, qui ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe « Ensemble, Continuons à Agir pour Goyrans » en la positionnant en tête.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre. Nous aurons à poursuivre les projets engagés, mais aussi à en porter de nouveaux, en restant toujours attentifs aux besoins de la population et aux réalités de notre territoire.

Nous travaillerons ensemble dans un esprit de respect, d'écoute et de dialogue. Chacun a sa place au sein de ce conseil, et c'est dans la diversité de nos échanges que nous construirons des décisions justes et utiles.

Être maire, c'est aussi être au service de tous, avec exigence, proximité et responsabilité. C'est l'engagement que je continuerai de porter avec détermination.

Nous aurons à cœur de rester proches des habitants en étant à leur écoute, et en répondant au mieux à leurs attentes.

Nous poursuivons cet engagement avec le même attachement au service de l'intérêt général et pour défendre le service public.

Ces élections s'achèvent et j'en retire pour ma part une satisfaction pour avoir constituée une équipe unie, solidaire, motivée qui nous a portée vers la victoire. Sans ces 17 colistiers, rien n'aurait été possible, leur engagement a été total et c'est ma première fierté. Mais aussi par tous les échanges que nous avons pu avoir avec la population lorsque nous l'avons rencontrée pendant la campagne électorale.

Dimanche dernier, la population a donc décidé de nous faire confiance, de nous confier la gestion de la commune pour un nouveau mandat. Nous ne la décevrons pas. La confiance des Goyranais se mérite mais surtout elle se respecte.

Je vous remercie à tous. »

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

L'effectif légal du Conseil municipal pour Goyrans est de 15 conseillers municipaux, ce qui donne un nombre maximal d'adjoints de 4.

Après discussion, le Conseil municipal approuve le nombre de 3 adjoints.

VOTE : adopté à l'unanimité

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le maire après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose la liste suivante :



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 21/03/2026

Procès-Verbal

- 1 - Corinne LACOSTE
- 2 - Christian BERNIAC
- 3 - Catherine REMIGY

Véronique demande si d'autres personnes veulent se positionner. Personne ne se manifeste.

Le conseil est invité à procéder à l'élection des adjoints. Après dépouillement, la liste paritaire proposée remporte 15 voix. Sont donc élus :

- Madame Corinne LACOSTE a été proclamée 1^{ère} adjointe et a été immédiatement installée.
- Monsieur Christian BERNIAC a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.
- Madame Catherine REMIGY a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Les nouveaux adjoints remercient l'assemblée.

Madame le maire lit de la Charte de l'élu local.
Elle remercie ensuite les élus et le public.

Levée de séance à 15H49

Fait à Goyrans, le 21 mars 2026

Corinne LACOSTE

Véronique HAITCE

Secrétaire de séance

Maire de Goyrans